



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation Brocante de la châtaigne – Dimanche 13 octobre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues en raison de difficultés passagères,

Vu la demande effectuée par Madame Nina LAHSSEN, Responsable du Comité d'Animations Lewardois, organisant une brocante, à l'occasion de la fête de la Châtaigne, le dimanche 13 octobre 2024 dans certaines rues de Lewarde,

Vu la perspective de réserver un espace pour accueillir les véhicules de sécurité (police, SAMU, pompiers...) en cas d'intervention d'envergure.

Arrête

Article 1^{er} :

La circulation et le stationnement des véhicules seront strictement interdits le dimanche 13 octobre 2024 de 4h00 à 20h00 dans le « délaissé » de la rue Famille Dervaux.

Article 2 :

Des panneaux d'interdiction de stationnement et/ou de déviation de circulation réglementaire matérialiseront ces dispositions qui seront également portées à la connaissance des habitants par voies postale et d'affichage.

Article 3 :

Seules seront autorisées à laisser stationner leurs véhicules les personnes qui auront obtenu une autorisation d'emplacement délivrée par les services de la mairie précisant le lieu exact de cet emplacement et le numéro d'immatriculation du véhicule concerné. Ces autorisations spéciales sont délivrées par la mairie à des fins médicales uniquement.

Article 4 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Adjoint au Maire et à Madame Nina LAHSSEN, Présidente du Comité d'Animations Lewardois.

Fait à Lewarde, le 7 octobre 2024

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

